



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 septembre 2021 à 18h00 en Mairie

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 14 septembre 2021 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Étienne LENGEREAU**, Maire.

Présents (41): Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Marie COLAVITA, Monsieur Patrice CARRE, Madame Charlotte BAELDE, Monsieur Pascal HUREAU, Madame Gwenola RABIER, Monsieur Patrice ONDOUA, Madame Colette AUBRY, Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Madame Stéphanie BUJON, Monsieur Paul-André MOULY, Madame Marie-Sophie LESUEUR, Monsieur Jean-Pierre DAVIAUD, Madame Carmelina de PABLO, Madame Liliane GRAÏNE, Monsieur Pierre BACCON, Madame Françoise DECORDE, Madame Elisabeth ROSSIGNOL, Monsieur Eric CASTIGNOLI, Monsieur Karim TAKI, Monsieur Patrick XAVIER, Monsieur Jacques MELEDJE, Madame Patricia BDIAS, Monsieur Thomas BRIET, Madame Yén-Lan NGUYEN, Madame Amina SAMBOU-HONORE, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Monsieur Maxime VETILLARD, Monsieur Charles SELVACOUMAR, Monsieur Antoine BOUCHEZ, Monsieur Christophe CARLI-SASSOE, Monsieur Joaquim TIMOTEO, Madame Juliette MEADEL, Madame Candide LOPES, Monsieur Goulwen LE GALL, Madame Flora CLAQUIN, Madame Anne-Laure CROCHAT, Madame Cécile RENARD-DELAUTRE, Madame GALA VELOSO, Monsieur Cyril PASTEAU, Monsieur Aurélien SAINTOUL

Donnant pouvoir (4) :

Madame Claude FAVRA à Monsieur Etienne LENGEREAU
Monsieur Thierry VIROL à Monsieur Paul-André MOULY
Madame Isabelle LEMEE à Monsieur Matthieu DEVRIENDT
Madame Laurianne ROSSI à Monsieur Pascal HUREAU

Absents (0) :

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. KUPECEK, M. PIOT, Mme LAIDI BOUIMA, M. RENAULT, Mme DESCHANEL, Mme CORNILLET, Mme MARSAUD, Mme HENRI, M. DEDOH.

Cabinet du Maire : M. MAGRO, M. DEMARET

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame LESUEUR est nommée secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 03/06/21 :

Adopté à l'unanimité

Vote pour : Groupe Montrouge ensemble

Abstention : Groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

ENFANCE - JEUNESSE - SPORTS

1 - Soutien au sport de haut niveau dans le cadre du contrat de développement 2021/2023 avec le Département des Hauts-de-Seine

Rapporteur : Monsieur VERZEELE

Délibération n°2021-67

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ATTRIBUE les subventions suivantes :

- Subventions relatives au projet de haut-niveau dans le cadre du volet « sport de haut-niveau » pour la saison 2020/2021 du contrat de développement 2021-2023 conclu avec le département des Hauts-de-Seine pour un montant total de 49 037 €, décomposé comme suit :
 - MONTROUGE FOOTBALL CLUB dans le cadre du soutien au sport de haut niveau 2020/2021 : 20 000 € ;
 - CERCLE ATHLETIQUE DE MONTROUGE dans le cadre du soutien au sport de haut niveau 2020/2021 : 20 037 € ;
 - STADE MULTISPORTS DE MONTROUGE dans le cadre du soutien au sport de haut niveau 2020/2021 : 7 000 € ;
 - LES PHOENIX DE MONTROUGE dans le cadre du soutien au sport de haut niveau 2020/2021 : 2 000 €.

IMPUTE les dépenses correspondantes à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé » et à l'article 6745 « Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé ».

Adopté à l'unanimité

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble – Demain Montrouge – Montrouge en commun

Abstention : Montrouge écologique et solidaire

AFFAIRES CULTURELLES

1 - Bourses de l'ADAGP aux artistes du 65e Salon de Montrouge dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19

Rapporteur : Madame AUBRY

Délibération n°2021-68

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la convention, ci-annexée, à conclure avec la société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques (A.D.A.G.P.) relatif au soutien financier apporté aux 48 artistes sélectionnés pour le 65^{ème} Salon de Montrouge.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention visée à l'article 1 et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution et notamment le versement d'une bourse de 250 € aux artistes listés ci-dessous :

- | | | | |
|-----|--|-----|----------------------------|
| 1. | Adrien Menu | 6. | Araks Sahakyan Gasparyan & |
| 2. | Alexandra Devaux | | Ramón Rico Carpena |
| 3. | Alice Louradour | 7. | Aude Anquetil |
| 4. | Ana Tamayo | 8. | Ben Elliot |
| 5. | Anaïs-Tohé Commaret | 9. | Bertrand Flanet |
| | | 10. | Camila Rodríguez-Triana |
| 11. | Camille Beauplan | 29. | Livia Melzi |
| 12. | Célia Nkala | 30. | Lorraine Féline |
| 13. | Charlotte Denamur | 31. | Louise Aleskiejew |
| 14. | Charlotte Nicoli | 32. | Maxence Stamatiadis |
| 15. | Charlotte Vitaioli | 33. | Mélanie Yvon |
| 16. | Côme Clérino | 34. | Pierre Unal-Brunet |
| 17. | Comma (Clémence Choquet,
Mickaël Gamio) | 35. | Pierre Pauze |
| 18. | Flora Citroën | 36. | Pierrick Mouton |
| 19. | Gaadjika (Manon Balaÿ) | 37. | Réda Bousella |
| 20. | Gaspar Willmann | 38. | Segondurante |
| 21. | Guillaume Bouisset | 39. | Sharon Alfassi |
| 22. | Hatice Pinarbasi | 40. | Takeshi Yasura |
| 23. | Hedi Ladjimi | 41. | Tanoé Ackah |
| 24. | Hilary Galbreath | 42. | Théodora Barat |
| 25. | Jeanne (Jean-Roméo)
Kamptchouang | 43. | Thomas Guillemet |
| 26. | Jordan Madlon | 44. | Valentine Franc |
| 27. | Julien Ziegler | 45. | Yoann Estevenin |
| 28. | Juliette Dominati | 46. | Yue Yuan |
| | | 47. | Yuni Hong Charpe |
| | | 48. | Yuyan Wang |

INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la ville.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble – Demain Montrouge – Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

AMENAGEMENT URBAIN

1 - Convention à conclure avec l'université de Paris relative au financement d'une étude de définition de la valorisation de l'emprise foncière universitaire de l'Etat (Campus faculté dentaire) et de son insertion dans la réflexion urbaine engagée par la commune sur son entrée Nord-Ouest.

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-69

Arrivée de M. XAVIER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la convention, ci-annexée, à conclure avec l'Université de Paris, relative au financement d'une étude de définition des potentiels de valorisation de l'emprise foncière universitaire de l'Etat et de son insertion dans la réflexion urbaine de la ville engagée sur son entrée nord-ouest.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention visée à l'article 1, tout document s'y rapportant et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution

Adopté à l'unanimité

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble –Montrouge en commun

Abstention : Groupes Demain Montrouge et Montrouge écologique et solidaire

2 – Rétrocession du bail commercial sis 71 avenue de la République à Montrouge

Rapporteur : Monsieur CARRE

Délibération n°2021-70

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE la rétrocession du bail commercial « Shoes and Co. » sis 71 avenue de la République à Monsieur Mathieu BARTEAU pour développer une activité de running sous la franchise « RRUN Running Montrouge » au prix, hors taxes, frais et honoraires, de 120 000 € (cent vingt mille euros).

PRÉCISE que cette rétrocession se fera dans les conditions fixées au cahier des charges, approuvé par délibération n°2021-52 du 3 juin 2021.

AUTORISE le Maire à signer l'acte de cession et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble – Demain Montrouge – Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

3 - Acquisition de la parcelle sise 127, Avenue de la République

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-71

Arrivée de Mme CHIBA BADIAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE l'acquisition en valeur libre, au prix de 6 050 000 € (six millions cinquante mille euros) hors frais, droits et honoraires, d'une parcelle de terrain sise 127, avenue de la République à Montrouge, cadastrée section T n°157, appartenant à la SCI SAINT-ESTÈVE, sur laquelle est édifié un immeuble de bureaux érigé en forme de « U » autour d'une cour intérieure.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et acte se rapportant à cette acquisition, notamment l'acte authentique de vente qui sera passé en la forme notariée.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble – Demain Montrouge – Montrouge en commun
Abstention : Groupe Montrouge écologique et solidaire

4 - Cession de la parcelle sise 127, Avenue de la République

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-72

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la cession en valeur libre, au prix de 6 050 000 € (six millions cinquante mille euros) augmenté du montant des frais, droits et honoraires liés à l'acquisition de la parcelle par la ville de Montrouge, à l'établissement public territorial VALLÉE SUD GRAND PARIS, de la pleine propriété du bien cadastré section T n°157 d'une contenance de 905 m² sis 127 avenue de la République à Montrouge.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et acte se rapportant à cette cession, notamment l'acte authentique de vente qui sera passé en la forme notariée.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble – Demain Montrouge
Abstention : Groupes Montrouge en commun - Montrouge écologique et solidaire

5 - Cession des parcelles sises 2b, 4 et 6, Rue Couprie à Montrouge habitat

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-73

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la cession en valeur libre à MONTRouGE HABITAT (ou toute société s'y substituant dans le cadre de la cession de son patrimoine à S.O.H.P.) au prix de 2 072 000 €

(DEUX MILLIONS SOIXANTE DOUZE MILLE EUROS) hors frais, droits et honoraires, de trois pavillons sis 2b, rue Couprie sur la parcelle cadastrée section T numéro 177 d'une surface de 00ha01a03ca, 4, rue Couprie, sur la parcelle cadastrée section T numéro 176 d'une surface de 00ha01a13ca et 6, rue Couprie sur la parcelle cadastrée section T numéro 175 d'une surface de 00ha01a13ca.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et acte se rapportant à cette acquisition, notamment l'acte authentique de vente qui sera passé en la forme notariée.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble – Groupes Montrouge en commun
Abstention : Groupes Demain Montrouge - Montrouge écologique et solidaire

MARCHES PUBLICS

1 - Avenant à la concession de service relative à la gestion et à l'exploitation du foyer polyvalent de loisirs dénommé Espace Colucci pour contribuer au déploiement du dispositif ' Numérique pour tous ', à conclure avec l'IFAC.

Rapporteur : Monsieur HUREAU

Délibération n°2021-74

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE l'avenant n°1 au contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du foyer polyvalent de loisir dénommé « espace Colucci », conclu le 6 juillet 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'Institut de formation, d'animation et de conseil (IFAC), ainsi que tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

RÉSERVE les crédits nécessaires au budget communal.

Adopté à l'unanimité

Messieurs ONDOUA et MOULY ne prennent pas part au vote.

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble – Demain Montrouge – Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

2 - Rapport du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation du Beffroi, centre culturel et de congrès de la commune pour l'année 2020

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-75

Le conseil municipal PREND ACTE du rapport annuel du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation du Beffroi, centre culturel et de congrès de la commune pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble – Demain Montrouge - Montrouge écologique et solidaire

Abstention : Groupe Montrouge en commun

3 - Rapport du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation d'un immeuble contenant un hôtel d'activité et une pépinière pour l'accueil de créateurs d'entreprises pour l'année 2020

Rapporteur : Monsieur CARRE

Délibération n°2021-76

Le conseil municipal PREND ACTE du rapport annuel du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation d'un immeuble contenant un hôtel d'activité et une pépinière pour l'accueil de créateurs d'entreprises pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité

Mme Méadel et M. Carré ne prennent pas part au vote

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble – Demain Montrouge – Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

4 - Rapport du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation des trois marchés forains de la ville pour l'année 2020

Rapporteur : Monsieur CARRE

Délibération n°2021-77

Le conseil municipal PREND ACTE du rapport annuel du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation des trois marchés forains de la ville pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble — Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

Abstention : Demain Montrouge

5 - Rapport du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation d'une crèche agréée pour 60 places, située au 106, avenue Aristide Briand pour l'année 2020

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-78

Le conseil municipal PREND ACTE du rapport annuel du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation d'une crèche agréée pour 60 places, située au 106, avenue Aristide Briand pour l'année 2020, ci-annexé.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble — Montrouge en commun

Abstention : Demain Montrouge et Montrouge écologique et solidaire

6 - Rapport du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation du foyer polyvalent de loisirs dénommé Espace Colucci pour l'année 2020

Rapporteur : Madame COLAVITA

Délibération n°2021-79

Départ de Mme Méadel qui donne pouvoir à M. Le Gall

Le conseil municipal PREND ACTE du rapport annuel du délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation d'une crèche agréée pour 60 places, située au 106, avenue Aristide Briand pour l'année 2020, ci-annexé.

Adopté à l'unanimité

M. ONDOUA et M. MOULY ne prennent pas part au vote.

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble — Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

Abstention : Groupe Demain Montrouge

FINANCES

1 - Garantie d'emprunt accordée à Seqens pour la réalisation de 12 logements situés au 44 rue Gabriel Péri

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-80

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 027 703 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 123711 constitué de 5 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

APPORTE la garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

APPROUVE la convention de réservation de logements à conclure avec SEQUENS, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention visée à l'article 4 et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Adopté à l'unanimité

M. MOULY ne prend pas part au vote.

Vote pour : Groupe Montrouge ensemble -

Abstention : Groupes Demain Montrouge - Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

2 - Décision modificative n°2 au budget principal

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-81

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ADOPTE définitivement la décision modificative n°1 au budget primitif de la ville pour l'exercice 2021, présentée de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Nature	Opération	Dépenses (€)	Recettes (€)
2312	10957	17 839,25	
2315	10965	2 368,10	
165		7 000,00	7 000,00
024			6 050 000,00
2138		6 050 000,00	
2313	10948	5 040,00	
2135	10933	594 352,06	
1676		4 054 715,62	619 361,60
2764		619 361,60	4 054 715,62
2315		-619 599,41	

Adopté à la majorité

Vote pour : Groupe Montrouge ensemble

Abstention : Groupes Demain Montrouge et Montrouge écologique et solidaire

Vote contre : Montrouge en commun

RESSOURCES HUMAINES

1 - Harmonisation des régimes de travail entre la fonction publique d'Etat et la fonction publique territoriale : attribution de 15 jours de RTT aux agents de la ville

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-82

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

SUPPRIME les journées du Maire, les journées accordées aux récipiendaires de médailles du travail et les congés exceptionnels dits de pré-retraite.

PORTE le nombre de jours de R.T.T. à 15 jours ouvrés par an, dont un est obligatoirement posé le lundi de Pentecôte au titre de la journée de solidarité.

INSTAURE ces dispositions à compter du 1^{er} janvier 2022.

Adopté à la majorité

Vote pour : Groupe Montrouge ensemble - Demain Montrouge - Montrouge en commun

Vote contre : Groupe Montrouge écologique et solidaire

2 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-83

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

MODIFIE comme suit le tableau des effectifs :

Secteur/Catégorie/Cadre/Emploi	Ancienne situation Mars 2021	Nouvelle situation Septembre 2021	Solde
Secteur administratif	178	177	-1
Catégorie A			
Attaché	35	35	0
Attaché principal	8	8	0
Attaché hors classe	4	4	0
Directeur territorial	2	2	0
Administrateur	2	2	0
Administrateur général	1	1	0
Catégorie B			
Rédacteur	10	9	-1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	15	15	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	10	10	0
Catégorie C			
Adjoint administratif territorial	29	29	0
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	34	34	0
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	28	28	0
Secteur animation	85	85	0
Catégorie B			
Animateur	9	9	0
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	2	2	0
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	3	3	0
Catégorie C			
Adjoint territorial d'animation	46	47	1
Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	16	15	-1
Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	9	9	0
Enseignement artistique	38	38	0
Catégorie A			
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	9	9	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	6	6	0
Catégorie B			
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	14	14	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	9	9	0
Secteur emplois fonctionnels	3	3	0
Catégorie A			

Secteur/Catégorie/Cadre/Emploi	Ancienne situation Mars 2021	Nouvelle situation Septembre 2021	Solde
Directeur général des services des communes de 40 à 80.000 hab.	1	1	0
Directeur général adjoint des services des communes de 40 à 80 000 hab.	2	2	0
Secteur médico-social	148	148	0
Catégorie A			
Psychologue de classe normale	2	2	0
Puéricultrice cadre de santé	1	1	0
Infirmier de classe supérieure	3	3	0
Infirmier en soins généraux de classe normale	10	10	0
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	2	2	0
Infirmier en soins généraux hors classe	6	6	0
Puéricultrice hors classe	1	1	0
Cadre de santé de 2 ^{ème} classe	1	1	0
Cadre de santé de 1 ^{ère} classe	2	2	0
Catégorie C			
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	58	58	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	40	40	0
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	12	12	0
Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe	10	10	0
Secteur médico-technique	1	1	0
Catégorie B			
Technicien paramédical de classe supérieure	1	1	0
Patrimoine et bibliothèques	21	22	1
Catégorie A			
Attaché de conservation du patrimoine	0	1	1
Bibliothécaire territorial	2	1	-1
Catégorie B			
Assistant de conservation	1	2	1
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	6	6	0
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
Catégorie C			
Adjoint territorial du patrimoine	3	3	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	4	4	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	3	3	0
Secteur police municipale	21	21	0
Catégorie B			
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Catégorie C			
Brigadier-chef principal	2	2	0
Gardien-brigadier	18	18	0
AUTRES EMPLOIS	3	3	0
Collaborateur de cabinet	2	2	0
Directeur cabinet	1	1	0
Secteur social	131	131	0
Catégorie A			
Assistant socio-éducatif	1	1	0
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	7	7	0
Educateur territorial de jeunes enfants	21	21	0
Catégorie C			
Agent social	24	24	0
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	18	18	0
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	5	5	0
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	32	32	0
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	23	23	0

Secteur/Catégorie/Cadre/Emploi	Ancienne situation Mars 2021	Nouvelle situation Septembre 2021	Solde
Secteur sportif	23	23	0
Catégorie B			
Educatriceur territorial des A.P.S	22	22	0
Educatriceur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	1	1	0
Secteur technique	446	446	0
Catégorie A			
Ingénieur	11	11	0
Ingénieur principal	3	3	0
Ingénieur en chef	1	2	1
ingénieur hors classe	1	0	-1
Catégorie B			
Technicien	6	7	1
Technicien principal de 2ème classe	9	8	-1
Technicien principal de 1ère classe	1	1	0
Catégorie C			
Adjoint technique territorial	241	245	4
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	95	91	-4
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	50	50	0
Agent de maîtrise	13	13	0
Agent de maîtrise principal	15	15	0
Total général	1098	1098	0

AUTORISE, en cas de vacance d'emploi, à pourvoir tous les postes permanents ainsi présentés, sur les fondements des articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Leur rémunération sera établie sur la base de la carrière et l'expérience de l'agent, en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois correspondant.

INSCRIT les crédits correspondants aux chapitres concernés du budget principal.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : Groupes Montrouge ensemble – Demain Montrouge – Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

La séance s'achève à 22h26.

Montrouge, le 28 septembre 2021,

Le Maire,
Etienne LENGEREAU

